

**Pièces à joindre ALP MATERNEL :**

Uniquement des PHOTOCOPIES, gardez vos originaux

- Acquittement de la cotisation annuelle pour un montant de 25,50 € (*dont 0,50 € seront reversés à la Restauration scolaire*) :
  - Soit par chèque à l'ordre du Trésor Public
  - Soit espèces
  
- Carnet de santé : pages 90 et 91 (vaccins à jour)
- Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)
- Justificatif de domicile (si l'avis d'imposition est à une adresse différente)
- Attestation CAF ou MSA ou Pôle Emploi

*Venez signaler vos changements de situation en cours d'année à la Maison de l'Enfance avec tous vos justificatifs (ex : perte de travail, séparation...)*